

N° 2016.03.24.49

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de branchement d'eau potable qui doivent être réalisés impasse de Fleurette à Carbon-Blanc, par l'entreprise CARPARO ET CIE, 68 route de Salignac, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC pour le compte de la Lyonnaise des Eaux Bassens;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Du 4 au 5 avril 2016, la société CAPRARO et Compagnie est autorisée à effectuer les travaux de branchement d'eau potable impasse de Fleurette.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera alternée sur l'impasse de Fleurette par l'intermédiaire d'un alternat par feux tricolores au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** La signalisation correspondante sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise et sous sa responsabilité.

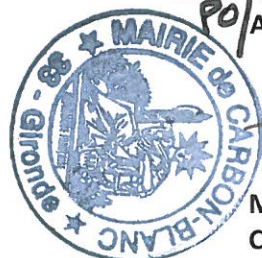
**ARTICLE 4:**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CARPARO ET CIE
- Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC
- Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 24 mars 2016

PO/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.